



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un avril, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze avril 2022, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Christine DENIS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER, Ludovic GOY

**Absents** :

**Excusés** : Jean Marc BRUYAS, Karine FONT, Gisèle PIEGAY, Régis GUINAND,

**Pouvoirs** : Jean Marc BRUYAS pouvoir à Claude GOY, Karine FONT pouvoir à Franck GUILLON, Régis GUINAND pouvoir Fabrice BOUCHUT, Gisèle PIEGAY pouvoir à Marie Christine PONCET

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Claude GOY

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion.

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 17 mars 2022 **est approuvé à l'unanimité**.

⇒ **Délibérations**

### **N° 2022-19 : Approbation de la convention avec la CCMDL pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement du centre bourg.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux sur la voirie communautaire, il convient de signer une convention afin de définir les conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles peuvent être réalisés ces travaux.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

### **N° 2022-20 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2022**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie et de sécurité peuvent être subventionnées par le conseil départemental du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à la sécurisation du réseau routier.

La commune de Larajasse souhaite installer un dispositif e-Boo, solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoporté.

Des devis ont été réceptionnés pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir solliciter le conseil départemental du Rhône pour l'attribution d'une subvention de 50% au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière.

*Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération (son pouvoir n'est pas comptabilisé non plus).*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité (17 voix)***

### **Projet de Résidence Séniors**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une Résidence Séniors.

Ce projet, réalisé en partenariat avec l'OPAC, a évolué. Monsieur le Maire présente le projet de la création d'un local pour une maison d'assistantes maternelles (MAM) et d'une salle communale à l'intérieur de cette résidence, ce qui en fera un lieu intergénérationnel.

Claude Goy explique l'intérêt de la création d'une MAM. Franck Guillon fait part de l'aspect financier de ce projet.

Après de nombreux échanges, Monsieur le Maire invite le conseil à un vote de principe sur l'approbation et la poursuite de ce projet.

***Approuvé à l'unanimité***

### **N° 2022-21 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Salle communale Résidence Séniors**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la création d'une Résidence Séniors et de la salle communale qui sera créée à l'intérieur de ce bâtiment.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR afin de financer ce projet à hauteur de 30% du cout estimé.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

### **N°2022-22 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial avec le Département du Rhône – Résidence Séniors**

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône a mis en place un dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes. La collectivité affirme sa volonté d'être un partenaire privilégié des communes, en garantissant une vision territoriale équitable, avec une méthode simplifiée. Ce partenariat repose sur une logique de projet, la procédure prend la forme d'un appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements peuvent répondre. Cet appel à projet doit s'inscrire dans le cadre des priorités départementales.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la création de la Résidence Séniors et de la salle communale, qui sera créée à l'intérieur de ce bâtiment.

Pour réaliser ce projet, il convient de démolir le bâtiment actuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2022, à hauteur de 35 % du coût estimé des travaux de démolition et de construction de la salle communale.

*Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération (son pouvoir n'est pas comptabilisé non plus).*

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité (17 voix)***

## N° 2022-23 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial avec le Département du Rhône – Extension Local Technique

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône a mis en place un dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes. La collectivité affirme sa volonté d'être un partenaire privilégié des communes, en garantissant une vision territoriale équitable, avec une méthode simplifiée. Ce partenariat repose sur une logique de projet, la procédure prend la forme d'un appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements peuvent répondre. Cet appel à projet doit s'inscrire dans le cadre des priorités départementales.

Monsieur le Maire présente le projet de l'extension du local technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2022, afin de financer une partie de ces travaux, à hauteur de 40% du cout estimé.

*Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération (son pouvoir n'est pas comptabilisé non plus).*

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer

**Approuvé à l'unanimité (17 voix)**

## N° 2022-24 : Attribution d'une subvention à l'association P'Oser

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 60 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Franck GUILLON, membre de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association P'Oser. Cette association a pour but de rompre l'isolement des personnes en milieu rural, soulager les aidants et créer du lien social.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 150 € à l'association P'Oser.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer

**Approuvé à l'unanimité**

## N°2022-25 : Attribution d'une subvention à l'association des brancardiers

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 60 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Franck GUILLON, membre de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association des Brancardiers. Cette association a pour but, entre autre, d'accompagner des personnes à mobilité réduite en voyage à Lourdes.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 150 € à l'association des Brancardiers au titre d'une subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Approuvé : 18 voix Pour 1 voix Contre 0 Abstentions**

⇒ **Présentation des ressources ligneuses**

Monsieur le Maire et Franck ESSERTEL présentent le projet mis en place par la CCMDL ayant pour objectif de valoriser les déchets verts.

Une plateforme serait créée permettant l'apport de déchets verts par les agriculteurs et paysagistes afin de les broyer et ensuite de les redistribuer pour du paillage sur terres agricoles ou pour les paysagistes.

Un site a été recensé sur la Commune de Larajasse : celui de Vaudragon, utilisé actuellement par le Département du Rhône.

Ce dispositif sera géré par une société dans laquelle les parts sociales seraient détenues par les communes, la CCMDL, la CUMA et des agriculteurs.

### ⇒ Formations des élus avec l'AMF 69

La cotisation de l'AMF inclut cette année une participation aux formations. Il est donc vivement conseillé aux élus de profiter des formations mises en place, parfois localement, et dont ils seront régulièrement informés.

Des jours peuvent être accordés par leur employeur dans le cadre de leurs fonctions d'élus.

### ⇒ Commissions communales - Points divers

- Commission culture :
  - Festi rue le 18/06
- Commission tourisme
  - 30/04 : balade + visite ferme Gaec aux sources de la Coise
  - Devis reçu pour une table d'orientation à installer à St Apollinaire : réflexion à poursuivre
- Remarque d'habitants du bourg de Larajasse : certains labours agricoles sont trop prêts de la route et empiètent sur les zones enherbées, empêchant les accès piétonniers
- Chantier des travaux du centre bourg :
  - Quelques problématiques sur les déviations et accès. Surtout, ce jour, pour accéder au centre, en venant de St Symphorien et à la Maison de Retraite, suite à une incompréhension entre les 2 entreprises. Ces difficultés de circulation vont perdurer début de semaine prochaine (25-26-27/4) compte tenu des travaux prévus ces jours là
  - Début des travaux des réseaux secs semaine prochaine
  - Mi-mai : début de la 2<sup>ème</sup> phase du projet (=aménagement du bourg) avec la Croix de mission et les marches de l'église
- Problématique d'une ligne à haute tension trop basse sur les hauteurs de Lamure : RDV organisé avec Enedis Audrey York. Intervention en cours.
- Brigades vertes : intervention en juin pour l'entretien de la butte du stade avec l'élagage des arbres vers le stade synthétique
- Question sur la réservation de la salle du Pôle pour les balais (18-19 ans) : il est demandé une attestation d'assurance civile qu'ils ne peuvent fournir. Il est proposé qu'ils créent leur propre association ou de passer par l'association des classes dont ils relèvent.
- Commission voirie :
  - Voirie CCMDL : étude et finalisation du budget alloué pour 2022
  - Indemnités des agriculteurs pour le déneigement
- Sapeurs Pompiers :
  - Nouvelle date fixée pour la Sainte Barbe : 29/10
  - Retour sur la marche des pompiers du 18/04 : 1 400 marcheurs
- Commission éco :
  - Début des préparatifs pour le marché des producteurs d'octobre
- Aide Ukraine :
  - 17 réponses pour des propositions d'aides.
  - Information donnée sur une collecte avec un point de dépôt sur St Martin, pour ensuite faire le relais avec la Commune de Mornant. Celle-ci est jumelée avec une ville roumaine, qui organise des transferts directs en Ukraine, tout proche.

Une communication sera associée à la collecte du 30/04 sur Larajasse.

- Commission école :
  - Devis signé pour insonoriser la salle de la cantine
  - Demande de devis en cours pour compléter l'aménagement de la cantine, qui pourrait être financé par le plan de relance
- Conseil Municipal d'Enfants
  - Réalisation d'une fresque dans la cour de l'ancienne école de l'Aubépin : ateliers prévus les 14/5 et 21/5 avec une association d'artistes
- Commission environnement :
  - Changement des couvercles des containers (noir en jaune)
  - Les composteurs ont été enlevés pour les changer. Des neufs seront remis à des emplacements plus appropriés
- Acte de vente signé dans la semaine pour la parcelle C882 (cf. délib du 23/09/21)
- Retour sur la rencontre avec le CAUE, le 12/04, sur le projet de l'ancienne école de Lamure. L'idée de solliciter un concours d'architectes pourrait s'envisager. Un devis a été signé pour un faire réaliser un relevé topographique, nécessaire pour affiner le champ des possibles.
- La Chapelle de St Apollinaire : Les bénévoles vont poursuivre la restauration. Des échantillons de couleur sont présentés pour la restauration extérieure. Les travaux reprendront la semaine prochaine.
- Remerciements aux conseillers qui se sont mobilisés pour assurer les remplacements à la garderie et à la cantine lors de l'absence d'un agent.
- Problème parking de l'école : toujours très dangereux aux horaires scolaires.
- Elections présidentielles : finalisation du planning des bureaux de vote pour le 2<sup>ème</sup> tour du 24/04
- **Changement de date du prochain conseil municipal : avancé au 12/05**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**